

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
MRC DE MANICOUAGAN
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière de la Corporation municipale de Franquelin tenue le 20 février 2023 à 19h00.

Étaient présents :

Steeve Grenier,	maire	
Cathy Dufour,	conseillère	siège # 1
Éric Mansour,	conseiller	siège # 2
Vacant	conseiller	siège # 3
Victor Hamel,	conseiller	siège # 4
Roger Lévesque,	conseiller	siège # 6

Était absent :

Jean-Pierre Bourque-Bureau,	conseiller	siège # 5
-----------------------------	------------	-----------

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Steeve Grenier, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance à 19h00.

2023-011

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Mansour et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour en fermant les affaires nouvelles.

2023-012

3 ADOPTON DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2023

Il est proposé par Monsieur Victor Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 2023.

2023-013

4 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Il est proposé par Madame Cathy Dufour et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses.

2023-014

5 BORDEREAUX DES DÉPENSES

Il est proposé par Madame Cathy Dufour et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la liste des factures payées de janvier au montant de 21 790.13\$, et la liste des factures à payer de février au montant de 51 315.21\$ et la liste des factures payées 2022 au montant de 3 876.32\$ ainsi que la carte Visa au montant de 241.07\$ inclus dans la liste des factures à payer de février 2023.

6 AVIS DE MOTION

Aucun

7 ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun

8 Points de résolutions :

- 2023-015** **8.1 ENGAGEMENT SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**
- CONSIDÉRANT QU'une période de probation de trois mois du 1^{er} novembre 2022 au 31 janvier 2023 a été complétée;
Il est proposé par Monsieur Éric Mansour et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le nouveau contrat de travail de Madame Aline Desjardins à partir du 1^{er} février 2023.
- 2023-016** **8.2 IMPLANTATION D'UN CAMPING (SECTEUR MISTASSINI) APPUI**
- Il est proposé par Monsieur Roger Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal donne son appui moral pour le projet de Messieurs Sébastien David et Pierre Bureau pour l'implantation d'un camping en trois phases sur les terrains de Monsieur Pierre Bureau et sur des baux de location de la MRC Manicouagan.
- 2023-017** **8.3 DÉPÔT DU RELEVÉ DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**
- Il est proposé par Madame Cathy Dufour et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt du relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.
- 2023-018** **8.4 APPEL D'OFFRES : PROJET DES EAUX USÉES**
- Il est proposé par Monsieur Victor Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Franquelin demande des appels d'offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation d'une étude d'ingénierie préliminaire pour la mise aux normes du traitement des eaux usées.
- 2023-019** **8.5 SERVICE INCENDIE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022**
- Il est proposé par Monsieur Roger Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le rapport d'activités pour l'année 2022 déposé par le service de protection incendie de la Ville de Baie-Comeau.
- 2023-020** **8.6 VILLE DE BAIE-COMEAU : ADDENDA ENTENTE**
- Il est proposé par Monsieur Éric Mansour et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Steeve Grenier, maire, à signer un addenda à l'entente entre la ville de Baie-Comeau et la municipalité de Franquelin pour modifier sa durée à quinze (15) ans et ajouter une clause de résiliation par un préavis de soixante (60) jours.
- 2023-021** **8.7 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE : REDDITION DE COMPTE**
- ATTENDU QUE La Municipalité de Franquelin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Roger Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Franquelin approuve les dépenses d'un montant de 13 567.05\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

- | | | |
|-----------------|-------------|---|
| 2023-022 | 8.8 | DÉMISSION DE MADAME SANDRA GRENIER-CYR |
| | | Il est proposé par Madame Cathy Dufour et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de Madame Sandra Grenier-Cyr. |
| 2023-023 | 9 | DÉPÔT DES CORRESPONDANCES |
| | | Il est proposé par Monsieur Victor Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt des correspondances. |
| | 10 | AFFAIRES NOUVELLES |
| 2023-024 | 10.1 | SERVICE INCENDIE : FRAIS D'ADMINISTRATION MUNICIPALITÉ GODBOUT |
| | | Il est proposé par Monsieur Roger Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents de facturer 15% en frais d'administration à la Municipalité de Godbout sur les prochaines facturations concernant le service des incendies. |
| 2023-025 | 11 | PÉRIODE DE QUESTIONS |
| | | Il est proposé par Monsieur Victor Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la période de question à 19h08 et de la clore à 19h16. |
| 2023-026 | 12 | LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE |
| | | Il est proposé par Monsieur Victor Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents de levée à l'assemblée à 19h16. |

Steeve Grenier, maire

Martine Morin,
Directrice générale/Secrétaire-
trésorière